

12 AVR. 2019

Secrétariat Général

C/R

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

La Présidente

Nantes, le - 9 AVR. 2019

DT2E/CM/DM/BA/2019-03-2926

Monsieur Nicolas QUILLET

Préfet de la Sarthe

Préfecture

Place Aristide Briand

72041 LE MANS CEDEX 9

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu le 11 mars 2019, vous nous transmettiez pour avis le dossier de révision des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des communes de Saint-Pavace, Coulaines, La-Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Yvré-l'Evêque, Allonnes et Arnage, regroupés maintenant dans le PPRI de l'agglomération du Mans.

→ Je tiens à saluer le travail réalisé qui a permis de mettre à jour les 5 PPRI communaux, vieux pour certains de plus 15 ans, et d'harmoniser les crues de référence, les caractéristiques des aléas et les dispositions réglementaires s'appliquant aux différentes zones définies. Cette révision va dans le sens de la mise en place d'une gestion coordonnée du risque inondation, telle que définie dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque (SLGRI) du territoire à risque important (TRI) du Mans.

Je rends donc un avis favorable à cette révision du PPRI de l'agglomération de Mans, sans pour autant juger de la qualité des documents cartographiques dont le niveau de détail ne peut être appréhendé que par les acteurs locaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,

Christelle MORANÇAIS